

Opinions de quatre-vingt-sept évêques sur le baptême des hérétiques.

Plusieurs évêques des provinces d'Afrique, de Numidie et de Mauritanie s'étaient rassemblés à Carthage le premier jour des calendes de septembre, avec leurs prêtres et leurs diacres. Une grande partie du peuple assistait au concile. Il s'ouvrit par la lecture de la lettre de Jubaïen à Cyprien, de la réponse de Cyprien à Jubaïen, et enfin de la réplique de celui-ci à Cyprien. Alors l'évêque de Carthage prit la parole :

«Vous venez d'entendre, mes collègues bien-aimés, ce que Jubaïen m'a écrit malgré mon indignité, afin de connaître quelle était mon opinion sur le baptême profane et illicite des hérétiques. Ma réponse, vous la connaissez : je l'ai motivée sur la résolution que nous avons prise dans deux assemblées consécutives; c'est qu'il faut baptiser et sanctifier du baptême de l'Église les hérétiques qui reviennent à l'Église. Il vous a été donné connaissance de la réplique de Jubaïen; elle témoigne du zèle et de la foi qui le caractérisent. Non seulement il souscrit à notre opinion, mais il nous remercie de l'avoir éclairé. Maintenant que nous reste-t-il à faire, sinon d'exprimer individuellement notre avis personnel sur cette question, toutefois sans condamner ni retrancher de notre communion aucun de ceux qui ne partageraient pas nos sentiments ? Personne ici ne se constitue évêque des évêques, on ne prétend imposer des lois tyranniques à ses collègues; car tout évêque agit dans la plénitude de sa liberté et de sa puissance, sans vouloir juger les autres, mais aussi affranchi de leur contrôle. Attendons humblement le Jugement du Seigneur, qui seul a le pouvoir de nous confier le gouvernement de son Église et de nous demander compte de notre administration.»

Ont dit,

1. Cécilius de Bilta :

«Je ne connais qu'un baptême dans l'Église; je n'en vois point ailleurs. Ce baptême unique se trouve du côté de l'espérance véritable et de la foi indéfectible. Car il est écrit : «Il n'y a qu'une foi, qu'une espérance, qu'un baptême. Rien de tout cela ne convient à l'hérésie, où l'espérance n'existe pas, où la foi est erronée, où tout devient mensonge, imposture; où le démoniaque exorcise, où le sacrilège, dont la bouche souffle la contagion et la mort, adresse l'interrogation sacramentelle; où l'infidèle communique la foi; où le criminel remet les crimes; où l'Antichrist baptise au nom de Jésus Christ; où l'homme de la malédiction bénit; où le mort promet la vie; où l'infracteur de la paix donne la paix; où le blasphémateur invoque Dieu; où le profane exerce les fonctions sacerdotales; où l'impie dresse un autel. À tous ces désordres ajoutez un autre mal. Les pontifes du démon osent créer l'Eucharistie, ou bien les auteurs de l'hérésie sont réduits à soutenir que nous venons de la calomnier par des imputations dépourvues de vérité. Déplorable extrémité de l'Église de se voir contrainte à communiquer avec ceux qui n'ont point reçu le baptême ni la rémission de leurs fautes ! Évitions ce malheur, mes frères; gardons-nous de participer à un si grand crime, et maintenons l'unité du baptême que Dieu a donné exclusivement à son Église !»

2. Primus de Migirpa

«Il faut baptiser tout homme qui abandonne l'hérésie; telle est mon opinion. Vainement celui qui vient à nous se berce de l'illusion qu'il a été baptisé par les hérétiques; il n'y a qu'un baptême légitime, véritable; il est dans l'Église; car il n'y a qu'un Dieu, qu'une foi, qu'une Église, dépositaire du baptême unique, de la sainteté et de toutes les grâces. Tout ce qui se pratique au-dehors est stérile pour le salut.»

3. Polycarpe d'Adrumète :

«Approuver le baptême des hérétiques, c'est anéantir le nôtre.»

4. Novat de Thamugade :

«Les Écritures, tout en rendant témoignage au baptême et à son efficacité, ne nous dispensent pas de manifester notre foi. La voici. On doit laver dans les eaux de la fontaine éternelle les hérétiques et les schismatiques qui n'ont reçu qu'un baptême illusoire. D'après l'autorité des livres saints et le décret porté par nos collègues de vertueuse mémoire, il faut baptiser les hérétiques et les schismatiques qui reviennent à l'Église, et recevoir au rang de simples laïcs ceux qui ont reçu parmi eux un simulacre d'ordination.»

CONCILE DE CARTHAGE

5. Némésien de Thubunes :

«Que le baptême, administré par les schismatiques et les hérétiques, ne soit point un baptême véritable, les saintes Écritures le déclarent à chaque page. Les ministres de ce baptême, parmi les sectaires, ne sont que de faux christes, de faux prophètes, suivant l'Oracle du Seigneur exprimé par Salomon : *Mettre sa confiance dans l'erreur, c'est se jouer avec les vents, c'est courir après l'oiseau qui s'envole. Un tel homme abandonne les sentiers de sa vigne, et s'égaré du chemin de son champ. Il s'enfoncé dans des lieux inhospitaliers, à travers des terres arides, et ses mains se consomment dans des labeurs sans fruit.* Et ailleurs : *Abstiens-toi de l'eau étrangère; ne va pas tremper tes lèvres à la fontaine d'autrui, afin que tes jours soient nombreux et qu'il soit ajouté aux années de ta vie.* Notre Seigneur parle ainsi Lui-même dans son évangile : *Nul n'entrera dans le royaume des cieus, s'il ne renaît dans l'eau et par l'Esprit.* C'est le même Esprit qui, à l'origine des choses, était porté sur l'abîme; car l'Esprit ne peut agir sans l'eau, ni l'eau sans l'Esprit. Ainsi, ils se trompent, ceux qui prétendent que l'imposition des mains leur confère, avec le saint Esprit, l'entrée de l'Église, puisque, évidemment, pour renaître dans l'Église, il faut l'action des deux sacrements. À cette condition seule, ils pourront se proclamer les enfants de Dieu, suivant cette parole de l'Apôtre : *Travaillez avec soin à garder l'unité d'un même esprit par le lien de la paix. Vous ne faites tous qu'un même corps et qu'un même esprit, comme vous êtes tous appelés à une même espérance. Il n'y a qu'un Seigneur, qu'une foi, qu'un baptême, qu'un Dieu.* Tel est le langage de l'Église catholique. Notre Seigneur dit encore dans l'évangile : *Ce qui est né de la chair, est chair; ce qui est né de l'esprit, est esprit, parce que Dieu est Esprit, et il est né de Dieu.* Il s'ensuit que toutes les œuvres du schismatique et de l'hérétique sont des œuvres de la chair. Or, l'Apôtre va nous apprendre à les distinguer : *Les œuvres de la chair sont faciles à reconnaître : Ce sont la fornication, l'impureté, l'inceste, l'idolâtrie, qui est une servitude, les empoisonnements, les inimitiés, les querelles, les jalousies, la colère, les schismes, l'hérésie, et tout ce qui leur ressemble. Je vous l'ai déjà dit et je vous le répète encore : Tous ceux qui les commettent n'auront point de part au royaume des cieus.* Vous l'entendez ! L'Apôtre flétrit avec tous les autres crimes l'hérésie et le schisme. Concluons ! Les hérétiques ne pourront être sauvés, à moins de se laver dans le baptême salutaire de l'Église catholique, qui est une. Au jour des vengeances du Christ, ils seront condamnés avec tous les hommes charnels».

6. Janvier de Lambès :

«D'après le témoignage des saintes Écritures, je suis d'avis qu'il faut baptiser tous les hérétiques, et les admettre ainsi dans l'Église.»

7. Lucius de Castra-Galba :

«Notre Seigneur a dit dans son évangile : *Vous êtes le sel de la terre; si le sel vient à s'affadir, avec quoi le salera-t-on ? Dès lors il n'est plus bon qu'à être jeté dehors et foulé aux pieds des hommes.* Ailleurs, quand Jésus Christ donne aux apôtres leur mission : *Toute puissance, dit-Il, M'a été donnée au ciel et sur la terre. Allez donc, instruisez tous les peuples et baptisez-les au Nom du Père, du Fils et du saint Esprit.* Puisque la foi des hérétiques, c'est-à-dire des ennemis de Jésus Christ, est incomplète et erronée sur le sacrement; puisque les schismatiques ne peuvent plus donner le sel de la sagesse spirituelle, affadis qu'ils sont et rebelles à l'Église, en s'éloignant de son unité, qu'il leur soit fait comme il a été écrit : *La maison des hommes opposés à la loi sera purifiée.* Ainsi l'exige la justice. Purifions d'abord et baptisons ensuite quiconque a été souillé par le baptême d'un ennemi de Jésus Christ !».

8. Crescens de Cirta :

«On vient de lire dans cette nombreuse assemblée de vénérables pontifes les lettres de notre bien-aimé Cyprien à Jubaiën et à Étienne; elles contiennent tant de témoignages empruntés aux saintes Écritures, que des hommes unis ensemble par la Grâce de Dieu ne peuvent se dispenser d'y souscrire. Mon avis est que tout hérétique, tout schismatique, qui voudra rentrer dans l'Église, n'y doit être admis qu'après l'exorcisme et le baptême. J'en excepte, comme il convient, celui qui aura été baptisé auparavant dans l'Église catholique; néanmoins on lui imposera les mains pour l'admettre à la pénitence, avant de le réconcilier avec l'Église.»

9. Nicomède de Ségermes :

«Les hérétiques, en revenant à l'Église, devront être baptisés, parce que, hors de l'Église et chez les pécheurs, la rémission des péchés est impossible. Telle est mon opinion.»

CONCILE DE CARTHAGE

10. Munnulus de Girba :

«La vérité de l'Église catholique, notre mère commune, mes frères, est toujours demeurée et demeure encore parmi nous, mais surtout dans la Trinité du baptême, puisque notre Seigneur a dit : *Allez, baptisez toutes les nations, au Nom du Père, du Fils et du saint Esprit*. Les hérétiques n'ayant ni le Père, ni le Fils, ni le saint Esprit, comme cela est manifeste, il s'ensuit que leurs prosélytes, en revenant à l'Église, doivent y prendre par le baptême une seconde naissance réelle, afin que tout soit lavé dans le bain salutaire, et la lèpre qui les souillait, et la colère de la damnation qui pesait sur eux, et l'erreur pernicieuse où ils étaient tombés.»

11. Sécundinus de Cédias :

«Notre Seigneur Jésus Christ a dit : *Qui n'est pas avec Moi est contre Moi*; et l'apôtre Jean flétrit du nom d'antichrists ceux qui font scission avec l'Église. Il est donc hors de doute que les ennemis du Christ, c'est-à-dire des hommes, appelés antichrists, ne peuvent conférer la Grâce salutaire du baptême. Ainsi, quiconque brise les filets dont l'avait enlacé l'hérésie, pour se réfugier dans l'Église, doit être, à mon avis, baptisé par nous, que Dieu, dans sa Miséricorde, daigne honorer du titre d'amis.»

12. Félix de Bagaï :

«Si un aveugle conduit un aveugle, tous deux tomberont dans le précipice. Ainsi, qu'un hérétique en baptise un autre, tous deux se jettent dans la mort. Baptisons donc l'hérétique; donnons la vie à ce cadavre, si les vivants ne veulent pas communiquer avec les morts.»

13. Polien de Milée :

«Il est juste qu'un hérétique soit baptisé dans l'Église.»

14. Théogène d'Hippone :

«Conformément au sacrement de la Grâce céleste dont nous avons été investis, nous croyons à un seul baptême, et il est dans la sainte Église.»

15. Dativus de Bades :

«Autant qu'il est en notre pouvoir, nous ne communiquons point avec les hérétiques, à moins qu'ils n'aient été baptisés dans l'Église, et qu'ils n'y aient reçu la rémission de leurs péchés.»

16. Successus d'Abbir :

«Les hérétiques n'ont aucun droit ou les ont tous. Peuvent-ils baptiser ? Dès lors ils peuvent aussi conférer le saint Esprit. Mais s'ils ne peuvent conférer le saint Esprit, parce qu'il n'est pas en leur possession, il leur est tout aussi impossible de baptiser spirituellement. Nous nous fondons sur ce principe pour administrer le baptême aux enfants de l'hérésie.»

17. Fortunat de Thucaboris :

«Jésus Christ, notre Seigneur et notre Dieu, Fils de Dieu le Père, le Créateur, a bâti son Église sur la pierre, et non sur l'hérésie. Ce sont les apôtres et non les hérétiques qu'il a investis du pouvoir de baptiser. Qu'en conclure ? Ceux qui sont hors de l'Église, ceux qui se révoltent contre Jésus Christ, dispersent ses brebis et son troupeau, ne peuvent baptiser au dehors.»

18. Sédat de Thuburbe :

«Autant l'eau, sanctifiée dans l'Église par la prière sacerdotale, lave les péchés, autant celle que souille la parole hérétique, semblable à une lèpre hideuse, accroît le nombre des fautes. C'est pourquoi recourons à toutes les voies de la douceur et de la persuasion pour engager le malheureux qu'a infecté la contagion du baptême hérétique, à ne pas se refuser au baptême légitime de l'Église. En y renonçant, on s'exclut du royaume des cieux.»

19. Privatien de Sufetule :

«À quiconque accorde aux hérétiques la validité du baptême, je demanderai auparavant : D'où vient l'hérésie ? Émane-t-elle de Dieu ? Dès lors elle peut avoir la Grâce divine. Si, au contraire, elle n'a pas sa source dans Dieu, il est impossible qu'elle possède sa Grâce ou la communique à personne.»

CONCILE DE CARTHAGE

20. Privat de Sutès :

«Approuver le baptême des hérétiques, qu'est-ce autre chose qu'être en communion avec l'hérésie ?»

21. Hortensianus de Larès :

«Combien y a-t-il de baptêmes ? Je laisse aux présomptueux et aux partisans de l'hérésie le soin de le décider. Pour nous, nous n'en reconnaissons qu'un, et ce baptême unique, nous l'attribuons à l'Église. Ils baptisent au Nom de Jésus Christ, dit-on, mais comment cela se pourrait-il ? Jésus Christ les appelle Lui-même ses antagonistes.»

22. Cassius de Macomade :

«Deux baptêmes ne peuvent exister à la fois; accorder le baptême aux hérétiques, c'est s'en dépouiller soi-même. Voici donc mon avis. Les enfants de l'hérésie qui, après s'être souillés misérablement de ses tristes poisons, reviendront à l'Église, seront baptisés. Une fois purifiés dans le bain régénérateur, et illuminés des rayons de la vie, recevons-les non plus comme des ennemis, mais comme des cœurs pacifiques; non plus comme des étrangers, mais comme incorporés à la maison de la foi; non plus comme les enfants de la fornication, mais comme les enfants de Dieu; non plus enfin comme la proie de l'erreur, mais comme la conquête du salut. Nous dispensons du baptême les déserteurs qui ont passé de l'Église aux ténèbres de l'hérésie; il suffira de l'imposition des mains pour les réhabiliter.»

23. Un autre Janvier de Vic-César :

«Si l'erreur ne veut pas obéir à la vérité, à plus forte raison la vérité ne doit-elle pas donner les mains à l'erreur. C'est pourquoi il y a obligation pour nous de soutenir l'Église que nous gouvernons, et de baptiser ceux qu'elle n'a point plongés dans son baptême, afin de lui conserver sa féconde et salutaire immersion comme son domaine exclusif.»

24. Un autre Sécundinus de Carpes :

«Les hérétiques sont-ils chrétiens, oui ou non ? S'ils sont chrétiens, pourquoi ne sont-ils pas dans l'Église ? S'ils ne sont pas chrétiens, comment peuvent-ils engendrer des chrétiens ? Que deviendra cet Oracle de notre Seigneur : *Qui n'est pas avec Moi, est contre Moi; qui n'amasse pas avec Moi, dissipe* ? Il est manifeste par là que la seule imposition des mains ne suffit pas pour faire descendre le saint Esprit sur les enfants du mensonge et la race de l'Antichrist, puisque évidemment les hérétiques n'ont point le baptême.»

25. Victorinus de Thabraca :

«S'il est permis aux hérétiques de baptiser et d'accorder la rémission des péchés, pourquoi les flétrir du nom d'hérétiques ?»

26. Un autre Félix d'Uthine :

«Il n'y a point de doute, mes vénérables collègues, l'orgueil de l'homme doit s'incliner devant la sainte et redoutable Majesté de Dieu. Ainsi, pour aller au-devant du péril, nous ne sommes pas seulement obligés d'observer, mais encore de confirmer par nos suffrages la règle qui prescrit de baptiser tout hérétique, lorsqu'il vient se jeter dans les bras de l'Église, afin que cette âme, longtemps infectée par les poisons de l'hérésie, dépose ses souillures et se renouvelle dans l'eau sanctifiante.»

27. Quiétus de Baruch :

«La foi étant notre vie, nous devons croire et mettre docilement en pratique tous les préceptes qui ont pour but de nous instruire. Or, il est écrit dans Salomon : *Que sert d'être lavé à qui est lavé par une mort* ? Maxime qu'il faut entendre, et de l'hérétique qui baptise et de celui qui reçoit son baptême; car, si l'eau baptismale confère parmi eux la vie éternelle par la rémission des péchés, pourquoi viennent-ils à l'Église ? Si, au contraire, l'œuvre d'un mort est absolument stérile pour le salut, si c'est dans cette conviction que, reconnaissant leur illusion, ils reviennent à la vérité par les voies de la pénitence, sanctifions-les par le baptême unique et vital, légitime possession de l'Église catholique.»

CONCILE DE CARTHAGE

28. Castus de Sicca :

«Abandonner la Vérité pour suivre la coutume, c'est se montrer, à mon avis, ou jaloux de ses frères auxquels la Vérité Se révèle, ou ingrat envers Dieu qui gouverne l'Église par ses inspirations.»

29. Euchratius de Thènes :

«Notre foi, la Grâce du baptême, et la règle qui gouverne l'Église, ont eu leur consommation le jour où Jésus Christ, notre Dieu et notre Seigneur, dit à ses apôtres : *Allez, instruisez toutes les nations, et baptisez-les au Nom du Père, du Fils et du saint Esprit*. Nous devons donc rejeter loin de nous et tenir pour détestable et pernicieux le baptême mensonger des hérétiques. Leur bouche, au lieu de donner la Vie et la Grâce, vomit le poison et les blasphèmes contre la Trinité. Voilà pourquoi, quand ils reviennent à l'Église, il faut les baptiser du baptême entier de l'Église catholique, afin que, purifiés de leur orgueil et de leurs blasphèmes, ils puissent être réformés par la Grâce du saint Esprit.»

30. Labosus de Vaga :

«Le Seigneur a dit dans son évangile : *Je suis la Vérité*. Il n'a pas dit : Je suis la coutume. La Vérité a brillé dans tout son jour : que la coutume fléchisse donc devant elle. Si quelqu'un jusqu'ici ne baptisait pas les hérétiques dans l'Église, qu'il ait à se conformer à la règle dès ce jour.»

31. Lucius de Thébeste :

«Les hérétiques sont des blasphémateurs, des pervers qui corrompent par tous les moyens possibles les saintes paroles des Écritures. Je les tiens pour abominables et veux qu'on les soumette à l'exorcisme et au baptême.»

32. Eugène d'Amédère :

«Je suis du même sentiment; il faut baptiser les hérétiques.»

33. Un autre Félix d'Amaccore :

«Et moi aussi, m'appuyant sur l'autorité des divines Écritures, j'estime que l'on doit baptiser les enfants de l'hérésie, non seulement de l'hérésie, mais du schisme. Car, si notre fontaine, d'après l'Institution de Jésus Christ, nous est propre et exclusive, que les ennemis de notre foi le sachent bien, elle ne peut appartenir à des étrangers, et le Pasteur d'un troupeau unique ne pourrait désaltérer deux peuples dans ses eaux salutaires. Il est donc évident que les hérétiques et les schismatiques ne reçoivent des pécheurs retranchés de l'Église aucune Grâce céleste. Là où le pouvoir de donner manque, le don est stérile.

34. Un autre Janvier de Muzule :

«Une chose m'étonne : c'est que tous étant d'accord sur l'unité du baptême, tous ne comprennent pas les conséquences de cette unité. L'Église et l'hérésie sont deux assemblées différentes. Si les hérétiques ont le baptême, nous ne l'avons pas; s'il est en notre possession, les hérétiques ne peuvent l'avoir. Or, incontestablement, l'Église seule possède le baptême de Jésus Christ, parce que, seule, elle est investie de sa Grâce et de sa Vérité.»

35. Adelphius de Thasvalte :

«Quelques-uns, pour attaquer la vérité, emploient une expression odieuse, et prétendent que nous rebaptisons. Il y a là injustice et erreur. L'Église ne rebaptise pas; elle baptise les hérétiques.»

36. Démétrius d'Aleptimia :

«Nous ne reconnaissons qu'un baptême, parce que nous voulons maintenir la seule Église catholique dans la possession de ses droits. Accorder aux hérétiques la vérité et la légitimité du baptême, c'est introduire plusieurs baptêmes. Comme il s'élève une infinité d'hérésies, il y aura bientôt autant de baptêmes que de sectes.»

37. Vincent de Thibaris :

«Les hérétiques sont pires que les païens, nous le savons. Si, cédant à la voix du repentir, ils veulent revenir au Seigneur, nous avons en main la règle de la vérité. Notre Seigneur nous l'a donnée dans ces Paroles divines qu'Il adressait aux apôtres : *Allez, imposez les mains en mon*

CONCILE DE CARTHAGE

Nom, chassez les esprits impurs. Et ailleurs : Allez, instruisez les nations, baptisez-les au Nom du Père, du Fils et du saint Esprit. J'en conclus que l'imposition des mains dans l'exorcisme, et ensuite la régénération baptismale, peuvent seules les conduire aux Promesses divines. Selon moi, on ne saurait en user autrement.»

38. Marc de Mactaris :

«Les hérétiques, ennemis déclarés de la vérité, s'arrogent un droit et un pouvoir usurpés. Qu'y a-t-il là d'étonnant ? Mais ce qui me paraît plus étrange, c'est de voir quelques-uns des nôtres, traîtres à la vérité, appuyer l'hérésie de leurs suffrages, et combattre les disciples du Christ. Voilà pourquoi nous voulons que l'on baptise les hérétiques.»

39. Sattius de Siciliba :

«Si les hérétiques sont lavés de leurs péchés dans leur baptême, pourquoi venir à l'Église ? En effet, au jour du jugement, sur quoi tombera la punition ? Sur les fautes. Les hérétiques n'auraient donc pas sujet de redouter la Sentence de Jésus Christ, puisqu'ils auraient obtenu la rémission de leurs crimes.»

40. Victor de Gor :

«Les péchés n'étant pardonnés que dans l'Église, admettre l'hérétique à la communion sans la formalité du baptême, c'est commettre une double prévarication, souillure pour le chrétien, absence de purification pour l'hérétique.»

41. Aurélius d'Utique :

«L'Apôtre a dit : *Abstenez-vous de toute participation aux péchés d'autrui.* Mais communiquer avec les hérétiques sans qu'ils aient reçu le baptême de l'Église, n'est-ce pas se mettre en communion avec le pécheur ? Voici donc mon avis : Il faut baptiser les hérétiques pour leur conférer le pardon de leurs péchés, afin qu'ainsi réhabilités, nous puissions communiquer avec eux.»

42. Jambus de Germacienne :

«Quiconque approuve le baptême des hérétiques condamne le nôtre, en niant qu'il soit nécessaire de baptiser dans l'Église des hommes, je ne dirai pas lavés, mais souillés par l'immersion étrangère.»

43. Lucien de Rucume :

«Il est écrit : *Dieu vit que la lumière était bonne, et Il sépara la lumière d'avec les ténèbres.* Si la lumière et les ténèbres peuvent s'accorder, il y a aussi communauté entre nous et les hérétiques. Voilà pourquoi il faut les baptiser.»

44. Pélagien de Lupercienne :

«Il est écrit : *Votre Dieu, c'est le Seigneur ou Baal.* J'en dis autant aujourd'hui : Ou l'Église est l'Église, ou l'hérésie est l'Église. Mais si l'hérésie n'est point l'Église, comment le baptême de l'Église se trouvera-t-il parmi les hérétiques ?»

45. Jader de Midila :

«Il n'y a qu'un baptême dans l'Église catholique, nous le savons. Qu'en résulte-t-il ? Que nous ne devons admettre parmi nous l'hérétique qu'après le baptême; autrement il s'imaginerait qu'il a été réellement baptisé hors de l'Église catholique.»

46. Un autre Félix de Mazazane :

«Il n'y a qu'une foi et qu'un baptême, propriété exclusive de l'Église catholique, à laquelle seule il appartient de baptiser.»

47. Paul d'Obba :

«Il s'en trouve qui ne soutiennent pas la foi de l'Église et la vérité; mais cela n'a rien qui m'étonne. L'Apôtre a dit : *Si quelques-uns n'ont pas cru, leur infidélité anéantira-t-elle la Fidélité de Dieu ? Non sans doute; Dieu est véritable, et tout homme est menteur.* Mais, si Dieu est véritable, comment le baptême légitime se rencontrera-t-il parmi les hérétiques avec qui Dieu n'est pas ?».

48. Pomponius de Dionysienne :

CONCILE DE CARTHAGE

«Les hérétiques, n'ayant aucun pouvoir pour lier ou délier ici-bas, il est manifeste qu'ils ne peuvent ni baptiser, ni conférer le pardon des péchés.»

49. Venantius de Timise :

«Qu'un mari, en partant pour un voyage lointain, recommande son épouse à son ami, cet ami la prendra sous sa protection et préservera soigneusement la couche conjugale de tout attentat. Jésus Christ, en remontant vers son Père, nous a confié le soin de son Épouse. La garderons-nous toujours pure et inviolable, ou bien livrerons-nous sa chasteté aux agressions de l'adultère et du corrupteur ? L'image est fidèle. C'est abandonner l'Épouse de Jésus Christ à des adultères, que de dire : Le baptême de L'Église lui est commun avec les hérétiques.»

50. Ahymne d'Ausvaga :

«Un baptême unique nous a été légué; nous l'administrons comme tel. C'est introduire deux baptêmes que d'accorder aux hérétiques le droit de baptiser.»

51. Saturnin de Victoriane :

«Est-il permis aux hérétiques de baptiser ? Dès lors ils ont leur excuse; leurs illégalités sont couvertes. Et je me demande pourquoi le Christ les appelle ses ennemis, ou l'Apôtre des antichrists ?»

52. Saturnin de Thucca :

«Les païens, quoique idolâtres, ne laissent pas de reconnaître et de proclamer le Dieu souverain, Père et Créateur. Eh quoi ! Marcion le blasphème et le déshonore ! Et cependant Marcion trouve des approbateurs de son baptême. O honte ! Comment des prêtres de ce caractère peuvent-ils conserver et défendre le sacerdoce divin, puisqu'ils ne baptisent point ses ennemis et ne rougissent point de communiquer avec eux ?»

53. Marcellus de Zama :

«Les péchés n'étant remis que dans le baptême de l'Église, s'abstenir de conférer le baptême à un hérétique, c'est se mettre en communion avec le pécheur.»

54. Irénée d'Ulule :

«Si l'Église ne baptise pas un hérétique, parce qu'on prétend qu'il est déjà baptisé, on tombe dans une hérésie plus grande que la sienne.»

55. Donat de Cibaliene :

«Je ne connais qu'une Église et un baptême unique, qui appartient à l'Église. La Grâce du baptême se trouve parmi les hérétiques, dites-vous ! Montrez-moi auparavant que l'Église réside parmi eux.»

56. Zozime de Tharasse :

«Aujourd'hui que la vérité s'est montrée au grand jour, que l'erreur disparaisse devant elle. Pierre, qui pratiquait la circoncision, ne céda-t-il point aux légitimes enseignements de Paul ?»

57. Julien de Télépte :

«Il est écrit : *L'homme ne peut rien recevoir qu'il ne lui ait été donné du ciel*. L'hérésie vient-elle du ciel ? Alors elle peut donner le baptême.»

58. Faustus de Timida-Regia :

«Fauteurs de l'hérésie, ne vous le dissimulez pas; en vous opposant au baptême de l'Église pour défendre celui des hérétiques, vous les faites chrétiens, et nous, vous nous déclarez hérétiques.»

59. Géminius de Furnes :

«Libre à quelques-uns de nos collègues de préférer les hérétiques à eux-mêmes; mais qu'ils ne fassent pas si bon marché de nous. C'est pourquoi nous maintenons notre premier décret, et nous baptisons les hérétiques qui viennent à nous.»

CONCILE DE CARTHAGE

60. Rogatien de Nova :

«L'Église est l'Œuvre de Jésus Christ; l'hérésie, l'œuvre du démon. À quel titre la synagogue de Satan possédera-t-elle le baptême de Jésus Christ ?»

61. Thérapius de Bulla :

«L'homme qui accorda et livre le baptême de l'Église aux hérétiques, est pour moi un nouveau Judas, qui trahit l'Épouse du Christ.»

62. Un autre Lucius de Membrèse :

«Il est écrit : *Nous savons que Dieu n'exauce point les demandes du pécheur.* L'hérétique est un pécheur : comment Dieu l'exaucera-t-Il au baptême ?».

63. Un autre Félix de Bussacène :

«Ne laissons pas prévaloir la coutume sur la raison et la vérité, pour admettre les hérétiques sans les laver du baptême de l'Église. La coutume ne prescrit jamais contre la vérité et la raison.»

64. Un autre Saturnin d'Avitines :

«Si l'Antichrist peut conférer la Grâce du Christ, dès lors les hérétiques, qui sont appelés antichrists, ont certainement ce pouvoir.»

65. Quintus d'Aggya :

«Quiconque possède, peut donner. Mais que peuvent donner les hérétiques ? N'est-il pas constant que leurs mains sont vides ?».

66. Un autre Julien de Marcellienne :

«Si l'homme peut servir deux maîtres, Dieu et l'argent, le baptême peut aussi profiter au chrétien et à l'hérétique.»

67. Ténax d'Horriscèle :

«Il n'y a qu'un baptême; c'est celui de l'Église. Partout où n'est pas l'Église, le baptême manque.»

68. Un autre Victor d'Assures :

«Il est écrit : *Il n'y a qu'un Dieu, qu'un Christ, qu'une Église, qu'un baptême.* Comment sera-t-on baptisé là où il n'y a point unité de Dieu, de Christ et d'Église ?».

69. Donatule de Capse :

«J'ai toujours été d'avis que les hérétiques, ne pouvant recevoir aucune grâce hors de l'Église, il faut les baptiser quand ils reviennent à Elle.»

70. Vérulus de Russicade :

«L'hérétique ne peut donner ce qu'il n'a pas, encore moins le schismatique : il a perdu ce qu'il avait.»

71. Pudentianus de Cuiculi :

«Honoré tout récemment de l'épiscopat, frères tendrement aimés, j'ai été bien aise d'attendre le jugement de mes anciens. Les hérétiques ne possèdent rien, ne peuvent rien; cela est manifeste. Vous avez donc fait sagement en voulant que le baptême soit administré à quiconque abandonne l'hérésie.»

72. Pierre d'Hippodiarite:

«Il n'y a qu'un baptême : il se trouve dans l'Église catholique, hors de laquelle il est évident qu'on ne peut être baptisé. Je suis donc d'avis qu'il faut laver quiconque se présente à Elle avec le soi-disant baptême des schismatiques ou des hérétiques.»

73. Un autre Lucius d'Ausafe :

«Si je m'en rapporte à mon jugement et aux inspirations de l'Esprit saint, l'unité de Dieu, Père de notre Seigneur Jésus Christ; l'unité de Christ, l'unité d'espérance, l'unité de l'Église, entraîne aussi l'unité du baptême. Mon opinion est donc qu'il faut casser et annuler les actes de l'hérésie et baptiser dans l'Église tous ceux qui reviennent à Elle.»

CONCILE DE CARTHAGE

74. Un autre Félix de Gurgitès :

«Suivant la prescription des saintes Écritures, j'estime que tout homme baptisé illégalement par les hérétiques hors de l'Église, devra recevoir l'eau baptismale, qui se donne légitimement dans l'Église, quand il viendra chercher un refuge dans le Camp de Jésus Christ.»

75. Pusillus de Lamasba :

«Le baptême du salut ne se trouve que dans l'Église catholique; telle est ma foi. Hors d'Elle, tout est mensonge et imposture.»

76. Salvien de Gazaufale :

«Les hérétiques ne possèdent rien; ils ne viennent à nous que pour recevoir les grâces qui leur manquent.»

77. Honoré de Tucca :

«Le Christ étant la Vérité, embrassons la Vérité au lieu de suivre la coutume, et sanctifions par le baptême les hérétiques qui viennent chercher parmi nous des secours, absents partout ailleurs.»

78. Victor d'Octave :

«Vous le savez, je suis évêque depuis peu de temps; voilà pourquoi j'attendais l'avis de mes maîtres. Je pense donc avec eux qu'il faut indubitablement baptiser quiconque vient de l'hérésie à l'Église.»

79. Clarus de Mascula :

«Les paroles que notre Seigneur Jésus Christ adresse à ses apôtres au moment où Il les envoie, et communique à eux seuls la puissance qu'Il tenait de son Père, sont claires et précises. Successeurs des apôtres, investis de la même puissance, nous gouvernons l'Église de Dieu et baptisons les fidèles au même titre; de là vient que les hérétiques, n'ayant ni le pouvoir, ni l'Église de Jésus Christ, ne peuvent baptiser personne de son baptême.»

80. Secondien de Thambées :

«N'allons pas tromper les hérétiques par une aveugle présomption. Si nous ne les baptisons pas dans l'Église de Jésus Christ, s'ils n'obtiennent pas le pardon de leurs péchés dans le bain salutaire, ils nous accuseraient, au jour du Jugement, d'avoir frustré leurs espérances. *Il n'y a qu'une Église, qu'un baptême.* Quand ils reviennent à nous, donnons-leur, en entrant dans l'Église, le baptême de l'Église.»

81. Un autre Aurélius de Chullabis :

«L'apôtre Jean a dit dans son épître : *Si quelqu'un vient chez vous et n'y porte pas la Doctrine de Jésus Christ, ne le recevez pas dans votre maison et ne le saluez pas même; car celui qui le salue participe à ses crimes.* Téméraires que nous sommes ! Admettrions-nous dans la Maison de Dieu des hommes que l'évangile repousse du seuil de notre porte ? À quel titre communiquerions-nous avec ceux que n'a point encore sanctifiés le baptême de l'Église, quand une simple parole, «je te salue», nous associe à leur malice ?».

82. Littéus de Gémelles :

«*Si un aveugle conduit un aveugle, tous deux tombent dans le précipice.* Les hérétiques sont des aveugles, impuissants par conséquent à éclairer qui que ce soit. Leur baptême n'est donc pas valide.»

83, 84, 85. Natalis d'Oëa :

«Moi, Natalis d'Oëa, en mon nom privé et au nom de Pompée de Sabrate et de Dioga de Leptimagne, qui, absents de corps, mais présents d'esprit, m'ont donné leurs pleins pouvoirs, nous sommes de l'avis de nos confrères. Nous croyons tous les trois que les hérétiques ne peuvent être admis à notre communion avant d'avoir été baptisés du baptême de l'Église.»

CONCILE DE CARTHAGE

86. Junius de Naples :

«Le décret qui a été porté fait ma loi. Baptisons les hérétiques qui reviennent à l'Église.»

87. Cyprien de Carthage :

«La lettre que j'ai écrite à notre collègue Jubaien développe longuement mon opinion. Lorsque les hérétiques, appelés, dans l'évangile et par les apôtres, ennemis de Jésus Christ et antichrists, reviennent à l'Église, Il faut leur conférer le baptême unique de l'Église, afin que cette eau salutaire fasse d'un ennemi et d'un antichrist un ami et un chrétien.»